



## DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET DES PASSEPORTS PIECES A FOURNIR

PASSEPORT

CARTE D'IDENTITE

**La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt de la demande.**

**La présence du demandeur de plus de 12 ans est obligatoire lors du retrait de la carte d'identité et/ou du passeport** (enregistrement des empreintes).

**Pré-demande en ligne disponible sur le site** : <https://ants.gouv.fr/>

**Ou formulaire de demande** disponible dans votre Mairie de résidence à compléter en NOIR et en majuscules.

**Carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée (pas de copie).**

La carte d'identité vous sera rendue mais vous devrez impérativement nous la restituer lors du retrait de la nouvelle.

**Passeport** périmé ou à remplacer (pas de copie).

**Acte de naissance** de moins de 3 mois en cas de 1<sup>ère</sup> demande, de demande pour perte ou vol ou de renouvellement d'une carte d'identité périmée depuis + 5 ans, sauf si la commune de naissance est reliée à COMEDec.

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

**Acte de mariage** de moins de 3 mois

**Acte de décès** de votre conjoint

**Une photo d'identité non-découpée, de moins de 6 mois, prise de face, yeux ouverts, bouche fermée, visage dégagé, tête nue, pas de foulard ou d'écharpe, pas de lunettes, sur fond clair et uni, de format 3,5cm X 4,5cm.** La taille du visage doit impérativement être comprise entre 3,2cm et 3,6cm. Norme ISO/IEC 19749-5 : 2005

Photo numérique personnelle ou photo d'école non-acceptée.

**Un justificatif de domicile** de moins d'un an au nom et prénom du demandeur : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, d'internet, quittance de loyer émanant d'un organisme logeur non manuscrite, avis d'imposition.

**Pour les personnes mineures** :

- Justificatif de domicile et nom et prénom du parent accompagnant

- Carte d'identité du parent accompagnant

**Pour les personnes majeures Et hébergées** :

- Justificatif de domicile et nom et prénom du parent hébergeur ou de l'hébergeur

- Carte d'identité recto verso du parent hébergeur ou de l'hébergeur

- Attestation d'hébergement du parent hébergeur ou de l'hébergeur portant l'indication « depuis plus de 3 mois »

**Dispositif du jugement de divorce**

Garde alternée : Pièce d'identité, justificatif et autorisation de l'autre parent

Justificatif prouvant la **nationalité française** en cas d'acquisition de la nationalité française après naissance.

**Déclaration de perte** (en Mairie) **ou de vol** (en Gendarmerie)

**Timbre fiscal** disponible sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr> (timbres valides durant 1 an à compter de l'achat) ou dans certains bureaux de tabac et dans les Centres des Finances Publiques.

**- Passeport :**

86€ (plus de 18 ans)

42€ (15-18 ans)

17€ (moins de 15 ans)

**- Carte d'identité** (si perte ou vol uniquement) :

25€

**Les dépôts des dossiers se font uniquement sur rendez-vous, au 03.26.48.72.09**

**Les retraits de vos titres sécurisés se font sans rendez-vous, du lundi au jeudi de 8h00 à 11h30 et le vendredi de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00.**

Je note mon rendez-vous :

Le.....

A.....

Mairie de Pontfaverger-Moronvilliers  
Place de la Mairie 51490 PONTFAVERGER-M.  
03.26.48.72.09  
[mairie.pontfaverger@wanadoo.fr](mailto:mairie.pontfaverger@wanadoo.fr)